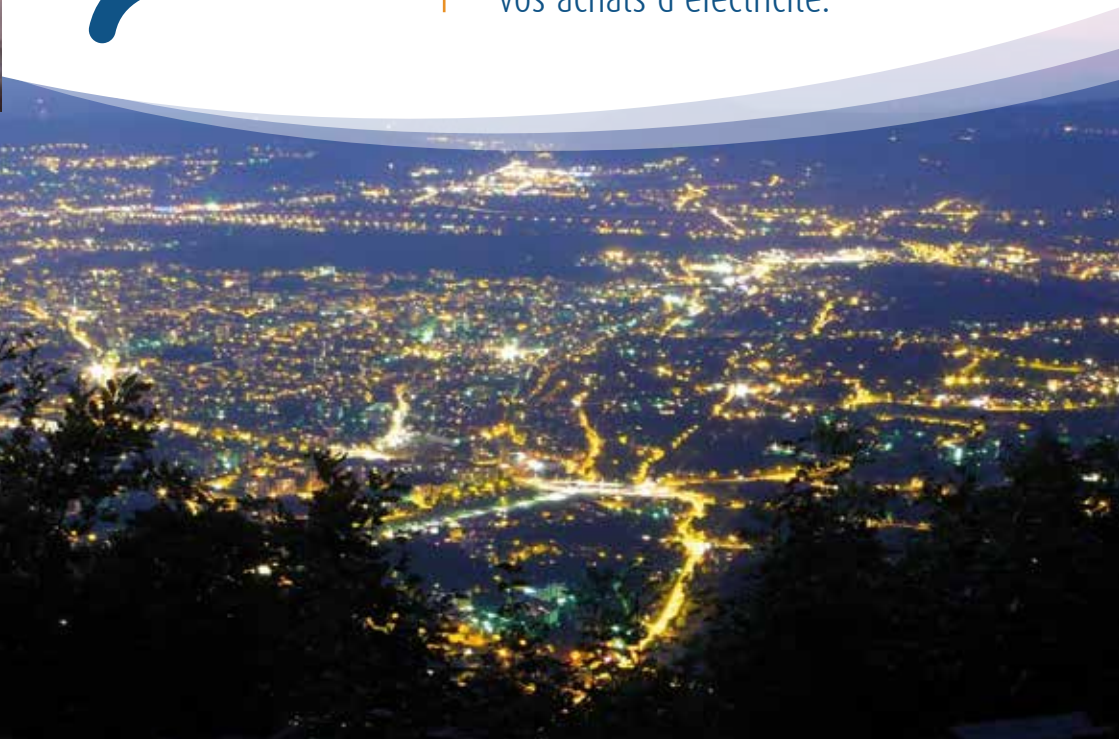


# ÉLECTRICITÉ

**Fin des tarifs réglementés  
de vente en 2016**

Le SYANE vous propose  
un groupement de commandes  
pour organiser et réussir  
vos achats d'électricité.



**SYANE**

SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE

# LE CONTEXTE

Depuis 2007, les marchés de vente d'électricité et de gaz naturel sont entièrement libéralisés. Tout consommateur peut choisir son fournisseur.

Aujourd'hui, deux types de tarifs coexistent :

- **Les tarifs réglementés** de vente fixés par le Gouvernement, que seuls les opérateurs dits historiques (EDF, GDF Suez et les entreprises locales de distribution) sont habilités à appliquer.
- **Les offres de marché** que peuvent proposer l'ensemble des fournisseurs.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs réglementés de vente >36 kVA (tarifs « jaunes » et « verts ») seront supprimés.

Les tarifs « jaunes » et « verts » peuvent représenter jusqu'à 80 % de la facture d'électricité d'une commune.

## Quels impacts ?

- 1) Les contrats en cours aux tarifs réglementés de vente seront résiliés de plein droit.
- 2) Tous les acheteurs publics concernés par ces tarifs seront dans l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité.

## Que propose le SYANE ?

Organiser et coordonner un groupement de commandes départemental pour la fourniture d'électricité

## Qui peut adhérer au groupement de commandes ?



## Pourquoi adhérer au groupement de commandes du SYANE ?

### Sécuriser et rationaliser la procédure

- ▶ L'achat d'énergie est complexe d'un point de vue technique et juridique. Le SYANE, coordonnateur du groupement, définit les procédures d'achat adaptées et gère la procédure de mise en concurrence.

### Disposer de l'expertise du SYANE

- ▶ Le SYANE apporte les expertises et ressources nécessaires, identifie et structure les besoins, vérifie les particularités des contrats et les consommations détaillées.

### Fédérer les besoins

- ▶ En fédérant les besoins, le groupement de commandes permet de stimuler la concurrence pour obtenir la meilleure offre qui répondra aux besoins des adhérents.

### Maîtriser les dépenses

- ▶ Après la passation des marchés, chaque adhérent conservera la gestion et l'exécution de ses contrats, et aura connaissance de ses bilans de consommation.

# Comment adhérer au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité du SYANE ?



**1** Manifester son intérêt  
ou intention de participer avant  
le 30 novembre 2014 (coupon-réponse).

**2** Répondre au recensement détaillé  
(sites, consommations...) selon  
les modèles qui seront diffusés  
par le SYANE, avant février 2015.

**3** Formaliser l'adhésion au groupement  
(délibérations, etc...) avant mars 2015.

**4** Printemps 2015 :  
lancement de la procédure  
d'appel d'offres.

**5** Octobre 2015 :  
nouveaux contrats.

## Qui est le SYANE ?

Le SYANE est un établissement public constitué  
par les communes et le Département pour  
organiser le service public de la distribution  
d'électricité et de gaz en Haute-Savoie

À ce titre, il réalise d'importants travaux  
sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public  
et de télécommunications pour le compte  
de ses communes adhérentes.

Par ailleurs, il développe de nombreuses actions  
dans le domaine de la maîtrise de l'énergie  
et des énergies renouvelables.

Enfin, il a en charge l'aménagement numérique  
du territoire et, à ce titre, engage la réalisation  
d'un réseau fibre optique départemental.



SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAOVIE

**Qui contacter :** Marion RENOIR

Tél. : 04 50 33 50 60 (standard) - Email : [m.renoir@syane.fr](mailto:m.renoir@syane.fr)

27 rue de la Paix | BP 40 045 | 74 002 Annecy CEDEX | France



**Pour plus d'informations, consultez sur notre site internet,  
la rubrique « Achats d'énergies : groupements de commandes » dans « Les projets du SYANE »**